



## RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2016 A CAP

GRACE A VOTRE CONFIANCE,

LE **SDACAP/SUDCAM** RESTE LE **1er SYNDICAT** EN ALPES PROVENCE !!!

**Vous nous avez soutenus par 36,35 % des voix avec un taux de participation en hausse de 17 % !**

Depuis plusieurs mois, la direction nous a montré son manque de neutralité par sa **partialité** au profit de certains syndicats au travers de ses communications et des rendez-vous avec les salariés.

*Le SDACAP est FIER d'être un syndicat libre d'expression et d'expression libre, un syndicat indépendant, un syndicat force de proposition, un syndicat de lutte, un syndicat responsable et un syndicat engagé à l'image des salariés de l'entreprise.*

**Nous remercions tous les salariés !**

**Et tous ceux qui croient en un syndicat représentant l'ensemble du personnel.**

**1<sup>er</sup> syndicat de CAP en nombre de postes, soit :**

**4 SUR 9 en Comité d'Entreprise et 2 SUR 3 en Conseil de Discipline.**

Nous allons continuer à vous représenter lors des prochaines négociations collectives dans les mois et années à venir, comme par exemple :

- Un accord sur la Rétribution Globale (transfert de 10 % d'une partie de la REC et de l'Intéressement vers votre salaire annuel brut de base, la grille CCN, la PCE)
- Un nouvel accord REC
- Un nouvel accord d'Intéressement
- Un nouvel accord sur la mobilité géographique
- Sans oublier la défense de vos conditions de travail, vos conditions de rémunération et la défense de nos emplois d'aujourd'hui et de demain

**Prochaine étape....**

# Les élections des Délégués du Personnel

.../...

**S**YNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPES **P**ROVENCE

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES FRÈRES BRIAN 84 000 AVIGNON ☎ 04 90 87 03 97

LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRES BÂT.B RDC CP 16

☎ 04 42 19 22 41

 Inscrivez-vous sur SDACAP/SUDCAM

E-MAIL : [sud.alpes-provence@orange.fr](mailto:sud.alpes-provence@orange.fr)

**SITE SUDCAM : [www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)**



## Quel est le rôle des Délégués du Personnel ?

Les Délégués du Personnel (DP) représentent les salariés auprès de la direction et lui font part de toutes les réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail qui se composent :

➤ **Du Code du Travail (CT) :**

Il recense l'ensemble des dispositions constituant la réglementation du travail, il fixe les droits minimaux et les obligations maximales applicables à tous les salariés.

➤ **De la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole (CCN):**

Elle détermine les processus de recrutement, les éléments de salaire, les mutations, la formation, les aspects disciplinaires, les congés, la maladie, le droit syndical, la retraite, ... en vigueur dans le groupe Crédit Agricole.

➤ **Des Accords nationaux ou des accords de branche FNCA :**

Accords négociés entre la FNCA et les organisations syndicales nationales représentatives dont **SUDCAM** fait partie et qui s'appliquent à l'ensemble des Caisses Régionales (RTT, Salaires, temps partiel, formation...)

➤ **Des Accords d'Entreprise ou complémentaires locaux :**

Accords spécifiques à la CR CAP qui précisent ou complètent les dispositions du Code du Travail ou de la CCN.

Périodiquement, des séances de négociations entre la direction et les OS permettent d'aborder de nouveaux sujets prioritaires, ou de renégocier des accords arrivés à échéance.

## Les autres attributions des Délégués du Personnel :

- Les DP sont les interlocuteurs de l'inspecteur du travail qu'ils peuvent saisir de tout problème d'application du droit du travail.
- Les DP effectuent des visites dans les différentes agences et services de CAP pour recueillir les témoignages, remarques ou réclamations des salariés permanents dans CAP mais aussi des extérieurs à l'entreprise ou intérimaires...
- Les DP envoient régulièrement des questions écrites à la direction qui y répond lors de réunions mensuelles. Les comptes rendus sont restitués par chaque OS à l'ensemble du personnel.

***Tout cela n'est possible qu'avec des élus motivés, engagés et proches des salariés !  
Voilà pourquoi il est important de voter lors des prochaines élections des Délégués du Personnel, nous regrettons toutefois que les autres organisations syndicales n'aient pas suivi le SDACAP/SUDCAM dans son recours à la DIRECCTE afin d'avoir plus de DP pour être ENCORE plus proche des salariés.***

**VOTEZ ET FAITES VOTER SUD**

**LORS DE LA PROCHAINE ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL !!!!!**

Le Conseil Syndical,  
Aix en Provence, le 07/11/2016.

**S**YNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPES **P**ROVENCE

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES FRÈRES BRIAN 84 000 AVIGNON ☎ 04 90 87 03 97

LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRES BÂT.B RDC CP 16 ☎ 04 42 19 22 41

 Inscrivez-vous sur SDACAP/SUDCAM  
E-MAIL : [sud.alpes-provence@orange.fr](mailto:sud.alpes-provence@orange.fr)

SITE SUDCAM : [www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)